



## Appartement utilisé comme issue de sortie

-----  
Par MATHILDELION

Bonjour, nous avons acheté en VEFA un T4 dans une résidence en région parisienne (382 000 euros). Livraison 2ème trimestre 2021, nous avons déjà commencé à payer. Nous serons situés au 1er étage et bénéficions d'une petite loggia. Nous venons d'apprendre que l'architecte a oublié de prévoir des sorties de secours. Solution du promoteur (et nous n'avons pas le choix) : ajouter à partir de notre loggia un escalier menant au rdc. (Ils vont faire de même sur l'appartement en face) . Ce qui implique que le jour où il y a une urgence, nous devrons ouvrir notre porte et les habitants devront traverser notre appartement pour sortir par notre loggia. Nous sommes extrêmement inquiets, tout d'abord le résultat sera affreux (escalier + grillage) sur le côté du bâtiment et nous nous demandons ce que cela implique pour nous juridiquement et en responsabilité. De plus nous trouvons leur solution bancaire, car que se passe-t-il lorsque nous sommes absents de l'appartement ?

Nous sommes en train de préparer une lettre (envoi en recommandé) avec toutes nos questions. Ils nous ont proposé des dédommagements tels que parquet de meilleur qualité et des placards dans les chambres mais étant donné le préjudice subit (stress, esthétique, revente, dérangement) pouvons-nous espérer un dédommagement plus conséquent ? Si nous ne tombons pas d'accord quels sont nos recours ? si nous envisageons une action en justice quelles sont nos chances de gagner (gros promoteur vs particulier) ? Avez-vous connaissance d'un cas (aberrant) similaire ? que dit la loi ? la vente nous paraît désormais compliquée à casser (investissement moral, financier prêt bancaire, cuisiniste engagé etc..)

Je vous remercie grandement pour vos avis/conseils/pistes.